

25.03.2014 - 14:00 Uhr

2e pilier (LPP): Allianz Suisse augmente sa rémunération globale pour 2014 - IMAGE/DOCUMENT



Wallisellen (ots) -

- Hausse de 0,2% pour la rémunération globale en Vie collective
- Rémunération à 2,0% pour la part obligatoire (2013: 1,8%) et à 2,4% pour la part surobligatoire (2013: 2,2%)
- La solidité financière d'Allianz Suisse, garante d'une rémunération globale attrayante

Malgré la faiblesse des taux et un contexte difficile, les assurés d'Allianz Suisse bénéficieront cette année encore d'excédents substantiels dans le 2e pilier (LPP). S'inscrivant à 2,0% pour la part obligatoire et à 2,4% pour la part surobligatoire, la rémunération globale est nettement supérieure aux prestations garanties.

Plus de 12 000 petites et moyennes entreprises (PME) comptant plus de 130 000 collaborateurs font confiance au modèle d'assurance globale d'Allianz Suisse pour leur prévoyance professionnelle en Suisse. Des clients qui pourront bénéficier en 2014 également d'une rémunération globale attractive: les avoirs de la part obligatoire seront rémunérés à 2%, soit 0,25 point de plus que le taux minimal prescrit par la loi au 1er janvier 2014, qui se monte à 1,75%.

Dans la part surobligatoire de leur compte LPP, les assurés profiteront cette année de 2,8%. «La solidité financière d'Allianz Suisse est un avantage incontestable pour nos clients. Elle nous permet de leur offrir une rémunération globale attrayante de leurs avoirs de vieillesse, même dans un contexte difficile», souligne Rudolf Alves, responsable Vie/Hypothèques d'Allianz Suisse.

Des excédents toujours élevés

Allianz Suisse est depuis plusieurs années l'assureur offrant à ses clients la meilleure rémunération globale LPP du marché. C'est ce qu'a confirmé le comparatif des caisses de pensions indépendant publié en 2013 par un grand hebdomadaire*.

Sa rémunération globale moyenne (excédents d'intérêt et de risque inclus) pour les huit dernières années s'inscrit ainsi à 2,49%, soit nettement au-dessus de la moyenne du marché.

«Les clients misent de plus en plus sur la sécurité et les garanties de notre modèle d'assurance globale pour leur prévoyance professionnelle», explique Rudolf Alves. Dans un modèle d'assurance globale, le risque est intégralement et exclusivement supporté par l'assureur vie; un découvert n'est donc pas possible.

*Source: comparatif des caisses de pensions 2013 du SonntagsZeitung; 1re place dans les catégories «Rémunération sur 8 ans» et

«Frais de risque et d'administration les plus bas».

Vous trouverez ce communiqué de presse ainsi que d'autres communiqués d'Allianz Suisse sur notre portail Internet www.allianz.ch/news

Contact:

Communication Allianz Suisse

Hans-Peter Nehmer, téléphone: 058 358 88 01; courriel:

hanspeter.nehmer@allianz.ch

Harry H. Meier, téléphone: 058 358 84 14; courriel:

harry.meier@allianz.ch

Medieninhalte



Rudolf Alves, responsable Vie/Hypothèques d'Allianz Suisse. Texte complémentaire par OTS et sur www.presseportal.ch/fr/pm/100008591 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "OTS.photo/Allianz Suisse

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100753510> abgerufen werden.